



**Département de l'Allier
Commune de Lignerolles**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, article L 22.13 1 et 2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu La demande du 07/01/2023 de Team Cycliste Montluçon 2 rue Ernest MONTUSES 03100 MONTLUÇON, sollicitant un arrêté de stationnement pour le Tour de la Vallée de Montluçon le samedi 27 mai 2023 toute la journée.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules durant le Tour de la Vallée de Montluçon,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit dans le Bourg de Lignerolles, RD605 et RD304 le 27/05/2023.

Article 2 : Team Cycliste Montluçon sera en charge de mettre en place la signalisation suffisante dans le Bourg de Lignerolles sur les RD605 et RD304.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Montluçon, Monsieur le Commandant des Pompiers de Montluçon, Team Cycliste Montluçon.

A Lignerolles, le 22/02/2023
Le Maire, Thierry PENTHIER

